

Rapport de gestion 2020



Conseil de fondation

Le Conseil de fondation (CF) s'est réuni à 6 reprises durant l'exercice 2020. Outre ses tâches courantes de suivi des placements et de la gestion de la Fondation, le Conseil a également, en bref :

- 1. approuvé les comptes 2019 ;
- 2. encouragé ses membres, en particulier les nouveaux, a participer à des formations spécialisées sur la LPP;
- 3. adopté le taux d'intérêt à créditer sur l'entier des comptes épargne 2020, soit 2.0% (en 2019 : 2.75%) ;
- 4. décidé le versement aux retraités du montant additionnel non garanti conformément au règlement ;
- 5. continué à approfondir la gouvernance ;
- 6. adapté les dispositions règlementaires ;
- 7. revu à la baisse la facturation des frais pour les déclarations rétroactives de salaires.

> Affiliés et effectifs

Fin 2020, **988 employeurs** sont affiliés à la Fondation, dont 681 ont cotisé durant l'année écoulée. Les assurés sont au nombre de 7'992, dont 3'817 pour lesquels des salaires ont été déclarés. Parmi les 138 rentiers (+8) : 24 retraités (+1), 4 invalides (-1), 2 enfants et 4 conjoints survivants sont toujours gérés par la Bâloise Assurances alors que 75 retraités (+11), 8 invalides (-2), 15 enfants (-1) et 6 conjoints survivants (idem) sont administrés par la Fondation.

	2018	2019	2020
Employeurs affiliés	771	868	988
Employeurs cotisants	536	602	681
Assurés affililés	6'673	7'231 7'992	
Assurés cotisants	3'579	79 3'809 3'817	

> Résultats de l'exercice

Le résultat global 2020, avant dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs, est un **bénéfice de CHF 2'742'884**. L'autonomie de la gestion des titres nécessite la constitution de cette réserve qui est fixée pour nous, par des spécialistes en gestion de fortune, à 19.3% des engagements. La réserve de fluctuation de valeurs a donc été augmentée du montant du bénéfice. Elle atteint à fin 2020 CHF 20'013'667. Il n'y a pas encore de fonds libres.

Du point de vue du bilan, l'actif représente un montant de CHF 133.9 millions, dont 28.9% en obligations, 36.1% en actions, 15.6% en immobilier et 5.1% en placements alternatifs. Le solde, soit 14.3%, représente des liquidités et des créances directes. Les engagements au passif représentent CHF 113.1 millions, dont notamment CHF 82.7 millions sur les comptes épargne des assurés actifs, CHF 20.9 millions pour les rentiers et CHF 7.7 millions en provisions techniques.

La provision pour « Taux de conversion favorable » s'élève à CHF 6.82 millions (contre CHF 7.00 millions fin 2019).

Le fonds de secours n'a à nouveau pas été utilisé au cours de l'exercice écoulé. Il présente au 31.12.2020 un solde de CHF 110'000 (inchangé par rapport au 31.12.2019).

Les risques décès et invalidité sont entièrement réassurés depuis le 1^{er} janvier 2021 par un contrat de type « réassurance congruente » renouvelé avec la Mobilière pour une nouvelle période de 5 ans.

Gestion financière

La fortune de la Fondation est répartie entre 2 gérants de fortune. 2013, 2014 et 2017 ont été de bonnes années avec un rendement resp. de 6.0%, 7.7% et 8.3%. 2015 et 2016, années sensiblement moins bonnes s'étaient soldées par un rendement de 0.2%, resp. 2.8%. 2018 s'est soldé par une perte importante : -5.7%. Par contre, le rendement 2019 a été exceptionnellement positif avec +12.0%.. L'année 2020, après un démarrage catastrophique des marchés financiers (à cause de la crise sanitaire naissante) a terminé sur un rendement positif de 3.1%. A titre de comparaison, selon enquête de l'UBS, la performance moyenne des caisses de pension suisses avec moins de 300 millions de fortune a été de +3.5% en 2020 contre +11.6% en 2019 et -4.1% en 2018. A relever qu'au 30 septembre 2021, la performance dépasse les 5.7% et permet donc à la Fondation d'envisager pour la 1ère fois de terminer l'année avec des fonds libres.

Résultat net des placements (en millions de CHF) :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Résultat net	+0.2	+2.8	+8.3	-5.7	+12.0	+3.1

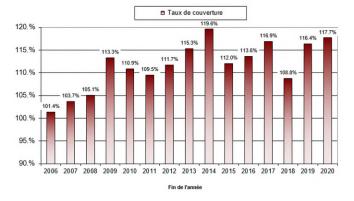
> Adaptation des dispositions règlementaires

Le règlement de prévoyance a été adapté en 2020 ; en particulier l'article 12a introduit la possibilité de maintien de l'assurance après l'âge de 56 ans en cas de licenciement.

> Evolution du taux de couverture

Le taux de couverture est un indicateur de la santé financière d'une institution de prévoyance. Un taux supérieur à 100% signifie que la fortune est supérieure aux engagements totaux envers les actifs et les rentiers. À fin 2020, les caisses de pension de droit privé présentaient, selon l'étude 2021 sur les caisses de pension suisse de Swisscanto, un taux de couverture moyen de 116.1% contre 117.7% pour Artes & Comoedia.

Le taux de couverture a évolué comme suit :



Conclusion

Le bénéfice de 2020 a permis une augmentation d'environ CHF 2.74 millions de la réserve de fluctuation de valeurs. Compte tenu de l'alimentation de toutes les provisions et réserves techniques nécessaires à la garantie à moyen terme de la bonne santé financière et d'un taux technique à 1.75%, le taux de couverture est très bon puisqu'il s'élève à 117.7% fin 2020 contre 116.4% fin 2019. La crise sanitaire mondiale actuelle provoque des fluctuations sur les marchés boursiers : il est donc nécessaire de continuer à suivre de près l'évolution de la situation financière de la Fondation.